



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/147

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date Convocation</b><br>29/05/2026 | Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Date Affichage</b><br>29/05/2026   | <b><u>PRÉSENTS 24</u></b> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN |
| <b>Nombre de Conseillers :</b>        | <b><u>PROCURATIONS 3</u></b> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER                                                                                                                                                                                                                                                  |
| - en exercice <b>27</b>               | <b><u>ABSENTS 0</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| - présents <b>24</b>                  | <b><u>SECRETAIRE</u></b> : Manon PLESSIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| - procuration <b>03</b>               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| - absents <b>00</b>                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

### OFFICE DE TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET MODIFICATION DE L'ANNEXE FINANCIERE

#### Rapporteur : M. Vincent ROIRAND

La Commune de l'Île d'Yeu a délégué à l'Office de Tourisme, les missions d'accueil et d'information ainsi que la promotion touristique et la commercialisation du territoire.

Pour lui permettre de remplir cette mission de service public, la commune attribue annuellement à l'Office de Tourisme des crédits de fonctionnement correspondant aux obligations de services public.

La délibération en date du 21 janvier 2025 a approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la commune de l'Île d'Yeu pour la période 2025-2027. Cette délibération est complétée annuellement d'une convention à caractère financier.

Par délibération du 27 janvier 2026 (n° DEL/BCH/26/01/13), le Conseil municipal a approuvé l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens, relatif à l'annexe financière pour l'attribution pour l'année 2026 d'une subvention de 171 035,58 €.

Dès 2026, l'Office de tourisme doit s'engager dans une nouvelle démarche nationale de labellisation « Destination d'excellence » qui vient remplacer les dispositifs qualité antérieurement existants. Cette labellisation constitue un prérequis indispensable au maintien du classement de l'Office de tourisme en catégorie 1, dont le renouvellement devra intervenir au plus tard en janvier 2027. Le courrier annexé rappelle ces échéances.

Pour obtenir le label, il existe des référentiels se composent d'un tronc commun à toutes les filières, et de critères spécifiques propres à chacune des filières. Pour les offices de tourisme, un potentiel de 315 items différents sont susceptibles de devoir être renseignés\*.

Avec la saison qui nécessite toute l'attention de l'équipe de l'Office de tourisme et au vu des nombreux critères à remplir en vue de la labellisation, un accompagnement externe est nécessaire pour accompagner, proposer un parcours de formation et un audit blanc. Un prestataire dédié a été identifié (Tourisme et Cetera). Il convient aussi de dégager du temps sur ce dossier par le renfort d'un saisonnier pendant 3 mois.

\*Voir : <https://www.atout-france.fr/sites/default/files/2026-01/REFERENTIEL%20-%20OFFICE%20DE%20TOURISME.pdf>

Par un courrier du 11 mai 2026, l'office de tourisme sollicite une subvention exceptionnelle pour mener à bien ce projet, à hauteur de 17 000€. Il est précisé que le budget voté en mars 2026 permet de couvrir cette dépense.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité (27 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 17 000 € à l'Office de tourisme,
- ♦ **APPROUVE** l'avenant n° 3 relatif à la convention financière intégrant la subvention exceptionnelle au titre de la labellisation « Destination d'excellence »,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

L'Ile d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD



Patrice BERNARD  
Maire de l'Ile d'Yeu  
13 juin 2026